



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1er Novembre 2023

Numéro 245

Hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard

Trois ans après l'horrible décapitation de Samuel Paty, Dominique Bernard, professeur de français au lycée Gambetta d'Arras est victime du terrorisme islamique.

Toutes nos pensées et soutiens de la Fédération des DDEN et plus largement du Collectif Laïque National s'adressent aux familles et aux proches de Samuel Paty et Dominique Bernard ainsi qu'à tous les personnels d'éducation.

C'est la République et son École laïque qui sont visées, qui sont décapitées et assassinées.

C'est, encore une fois, l'École et son lien consubstantiel avec la République par leurs principes constitutionnels, dont la laïcité, qui sont toujours et encore la cible de la barbarie intolérante.

Parce que l'École est le vecteur de la formation à l'esprit critique pour l'émancipation des citoyennes et citoyens en devenir, elle est en première ligne des attaques terroristes contre la liberté d'expression et la laïcité au travers de ses professeurs et de ses personnels.

Dans leurs cours respectifs, Samuel Paty et Dominique Bernard professaient L'ENSEIGNEMENT de la LIBERTÉ où d'autres, dans le privé, revendiquent la liberté de l'enseignement.

Leur séparatisme confessionnel, scolaire, institutionnel surfinancé est une aubaine pour l'avenir d'autres communautarismes émergents qui pourront, demain plus encore, légitimement revendiquer les mêmes privilèges mortifères pour le devenir de nos principes républicains.

IL CONVIENT D'Y RÉFLECHIR MAINTENANT, si l'on veut éviter les guerres civiles de demain.

Notre devoir en tant que DDEN est d'impulser une pratique de la citoyenneté. Ainsi nous contribuerons dans notre mission associative à **aider chacune et chacun à se construire Citoyen.**

C'est, justement, le sens de notre concours « *Se construire Citoyen* » désormais renommé, avec l'accord de ses parents Bernadette et Jean Paty avec lesquels les DDEN ont participé à l'inauguration de leur première école portant le nom de Samuel Paty.

Samuel y était aussi encadré par sa grand-mère qui était ATSEM dans cette école publique laïque de Buxières-les-Mines dans l'Allier.

Notre concours depuis novembre 2022 s'intitule désormais : « **Samuel Paty, se construire Citoyen** ». Au-delà de l'hommage rendu à Samuel Paty, les DDEN visent à faire connaître son action pour faire comprendre

Parce que tu enseignais



le sens et la nécessité d'un enseignement à la liberté pour développer l'autonomie de jugement pour l'émancipation des citoyennes et citoyens en devenir.

La citoyenneté, l'égalité des sexes, la mixité sociale, l'être ensemble entre citoyens en devenir, dans notre contexte de crise deviennent des enjeux fondamentaux, essentiels.

Les missions dévolues à l'École publique laïque, l'éducation à la citoyenneté, l'éveil au sens critique, à la lucidité et la responsabilité de soi, constituent, **pour nous DDEN, les valeurs cardinales de l'acte éducatif de transmission des idéaux de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qu'enseignait Samuel Paty.** Ces principes sont plus que jamais indispensables.

Car, on n'enseigne pas : **la LIBERTÉ, et la liberté de conscience, quand l'enseignement repose sur un dogme qui prétend détenir à lui seul la vérité ;**

On n'enseigne pas : **l'ÉGALITÉ quand c'est l'argent qui fait la différence de l'accueil, au service des élites et des gens fortunés.**

On n'enseigne pas : **la FRATERNITÉ quand l'enseignement est fondé et organisé sur un entre-soi communautaire.**

Le séparatisme scolaire interne à l'enseignement public ou externe lorsque l'État et les collectivités publiques organisent et financent la concurrence de leurs propres institutions a de multiples conséquences pour nos principes républicains :

- **l'aggravation de la mixité sociale ;**
- **le démantèlement de l'Éducation nationale ;**
- **la laïcité de l'État ;**
- **et le séparatisme.**

Au Latran, en décembre 2007, dans un discours si peu respectueux de l'École publique et laïque dont le Président de la République a pourtant la mission constitutionnelle de promouvoir, ce sont, cependant, les figures du curé et du pasteur, qu'il encense devant celle de l'instituteur.

Ce discours perfide et dangereux du Latran illustre les campagnes, y compris institutionnelles, de dénigrement insidieux de l'éducation : *« Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance. ».*

Opposons à cette vision décliniste, celle d'un bâtisseur de l'École laïque, Ferdinand BUISSON

« Le triomphe de l'esprit laïque, ce n'est pas de rivaliser de zèle avec l'esprit clérical pour initier prématurément les petits élèves de l'école primaire à des passions qui ne sont pas de leur âge. Ce n'est pas de les enrôler contre d'autres avec la même étroitesse et la même âpreté en sens inverse. C'est de réunir indistinctement les enfants de toutes les familles et de toutes les Églises pour leur faire commencer la vie dans une atmosphère de paix, de confiance et de sérénité. ».

OUI, Samuel PATY et Dominique BERNARD étaient supérieurs au curé ou au pasteur non pas en tant qu'hommes mais de par leur mission parce qu'ils accueillaient dans la même communion civile du vivre ensemble, tous les jeunes quelles que soient leurs origines sociales, quelle que soit la religion ou pas de leurs familles.

Mais aussi, parce qu'ils **professaient l'enseignement de la liberté pour que la conscience soit libre. Pour que l'enseignement reçu échappe à tout présupposé, en un mot qu'il soit laïque.**

C'est là la mission fondamentale de l'École publique gratuite et laïque.

Merci

Eddy Khaldi
16 octobre 2023

Propos prononcé le 16 octobre 2023 au nom des DDEN lors d'une réunion publique du Collectif Laïque National

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



SOMMAIRE

- + Cyberharcèlement : 30 % des jeunes auteurs disent avoir réitéré leur comportement
- + Sécurité des bâtiments : “diagnostics et financement de “dispositifs techniques supplémentaires”
- + La dépense intérieure d'éducation reste stable à 6,8 % du PIB
- + Les Villes éducatrices relancent la dynamique des projets éducatifs locaux et des PEDT
- + Les coordonnateurs et coordinatrices de Réseaux d'Éducation Prioritaire, récit d'une rencontre avec l'OZP
- + Les enseignants face aux inégalités de genre
- + Direction d'école : Le SE-UNSA demande des éclaircissements et des consignes
- + L'enquête sur la pause méridienne et la restauration scolaire se poursuit...
- + Mission exigence des savoirs : Les personnels consultés en ligne pendant les vacances



Cyberharcèlement : 30 % des jeunes auteurs disent avoir réitéré leur comportement

70 % des parents déclarent “ne pas avoir l'impression de contrôler les usages de leurs enfants sur les réseaux sociaux”. C'est ce que révèlent mardi 18 octobre les résultats de la 3ème étude annuelle sur le cyberharcèlement menée en ligne sur 1 200 binômes parents - enfants (de 8 à 18 ans scolarisés) par la Caisse d'Epargne et l'association e-Enfance/3018.

Déjà, elle montre que la fréquentation des réseaux sociaux chez les jeunes sondés est en forte hausse par rapport à 2022 : 96 % des lycéens y sont inscrits (contre 91 % en 2021), tout comme 93 % des collégiens (72 % en 2021) et 67 % des enfants de primaire de 8 à 10 ans (27 % se déclaraient usagers il y a deux ans). Une augmentation de la présence sur les réseaux sociaux qui s'accompagne d'une forte confrontation au cyberharcèlement pour les familles, le phénomène ayant touché 15 % des enfants de 8 à 10 ans en primaire, 25 % des collégiens et même 27 % des lycéens.

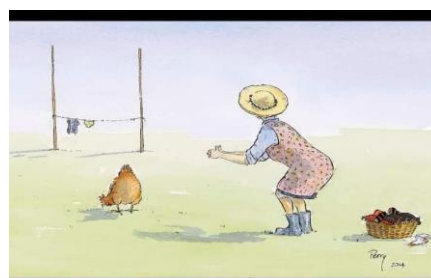
Chez les victimes, les conséquences peuvent être lourdes question santé physique et mentale. 52 % d'entre elles ont ainsi été “perturbées par des insomnies, des troubles de l'appétit ou ont ressenti du désespoir”, 51 % ont “rencontré des difficultés dans leur scolarité”, 32 % “failli tomber dans des comportements d'addiction”, tandis que 31 % “reconnaissent même avoir pensé au suicide”.

Plus encore, l'étude indique que 27 % des jeunes interrogés “déclarent avoir été témoins de cyberharcèlement” et 6 % “admettent en avoir été l'auteur” (soit 72 élèves sur les 1 200 de l'échantillon). Les motivations qui les conduisent à cyberharceler sont la “distraction” (47 % le font pour rire), la “vengeance” (10 %) ou encore la “volonté d'appartenir à un groupe” (53 %, dont 29 % pour qui il s'agit de “faire comme les autres” et 24 % de “se faire accepter”). À la suite de quoi 87 % des enfants auteurs de cyberharcèlement déclarent avoir compris la portée de leur action, alors que 30 % indiquent récidiver.

Finalement, neuf parents sur dix interrogés attendent de l'aide ou de l'information en la matière, et ils sont tout autant à souhaiter le renfort des sanctions, une forte sensibilisation des jeunes ainsi que la formation des adultes aux actions à mener pour lutter contre le cyberharcèlement.

L'infographie de l'étude :

[file:///C:/Users/solde/Downloads/20231017_Infographie_Etude%20Caisse%20d'Epargne_e_Enfance_Cyberharcèlement%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/solde/Downloads/20231017_Infographie_Etude%20Caisse%20d'Epargne_e_Enfance_Cyberharcèlement%20(1).pdf)



Sécurité des bâtiments : “diagnostics et financement de “dispositifs techniques supplémentaires”

Des “diagnostics de sécurité pourront être réalisés en lien avec les collectivités locales compétentes” indique le ministère de l'Éducation nationale à la suite des échanges entre Gabriel Attal et les représentants des collectivités locales mercredi 18 octobre 2023 concernant la sécurisation des bâtiments scolaires.

Afin de “renforcer la sécurité des personnels et des élèves”, à la suite de l'assassinat de Dominique Bernard il s'agit pour les élus de mettre en œuvre des “dispositifs techniques supplémentaires”. Aide financière et accompagnement des collectivités par les services de l'État seront nécessaires. Des diagnostics relatifs aux “bâtiments scolaires”, à leurs “abords immédiats”, ainsi qu'à la “formation de l'ensemble des personnels intervenant dans les établissements, qu'ils soient agents de l'éducation nationale, des collectivités territoriales ou de leurs prestataires” sont souhaités.

Une nouvelle réunion, à laquelle participent les Régions de France (RDF), l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF), l'Association des Villes de France (AVF), l'Association des Maires ruraux de France (AMRF), l'Association des Petites Villes de France (APVF), France Urbaine, les intercommunalités de France et l'Intercommunalité Ardennes Thiérache, est prévue avant le 6 novembre.

La dépense intérieure d'éducation reste stable à 6,8 % du PIB

La France a consacré 180,1 milliards d'euros à son système éducatif l'an dernier, "soit une hausse de 8,3 milliards d'euros par rapport à 2021 (+ 4,9 %)", mais si l'on tient compte de l'inflation, "cela correspond à une augmentation de 3,3 milliards en euros constants, soit + 1,9 %", calcule la DEPP. Le service statistique de l'Éducation ajoute dans cette note d'information consacrée à la DIE (la dépense intérieure d'éducation), que le poids des dépenses d'éducation dans le PIB est quasi stable par rapport à 2021 (6,8 % contre 6,9 %). A noter que depuis 1980, il fluctue de 6,5 % du PIB (1980) à 7,7 % (1994 - 1997).

C'est l'État qui en assume la plus grosse part, 55,7 % de la DIE. Suivent les collectivités territoriales (23 % dont plus de la moitié - 53 % -, pour les communes, 17 % pour les Départements, 30 % pour les Régions). Près de 30 % de la DIE sont consacrés au 1er degré, 37 % au 2nd degré, 22 % à l'enseignement supérieur, 11,3 % à la "formation continue et extrascolaire", ce dernier item comprenant "les activités des conservatoires municipaux et des établissements dispensant de l'éducation non formelle, c'est-à-dire qui ne délivrent pas de diplômes ou de certifications reconnus nationalement". En revanche "les rémunérations des élèves et étudiants (y.c. apprentis) ou des stagiaires de la formation continue (hors personnel d'éducation) (...) ne sont pas considérées comme une dépense d'éducation", de même que les primes à l'embauche d'apprentis versées aux employeurs.

La dépense moyenne pour un élève du premier degré atteint **7 910 euros en 2022**. Elle était, en euros constants, de 3 590€ en 1980, de 6 630 € en 2012. Dans le 1er cycle du second degré (niveau collège), elle est très stable depuis 2012, et elle est passée de 9 384 € à 9 520€. Au niveau lycée, elle a très légèrement baissé, de 12 190 à 12 160€ en 10 ans. Pour l'ensemble du 2nd degré, elle est passée de 6 500€ en 1980 à 10 770€ l'an dernier.

Elle était l'an dernier de 11 190 euros par an pour un étudiant à l'université, à 15 630 euros pour un élève en STS (section de technicien supérieur) et 17 260 euros pour un élève en CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles).

La note d'information "180 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2022, soit 6,8 % du PIB" et les données sont téléchargeables : <https://www.education.gouv.fr/180-milliards-d-euros-consacres-l-education-en-2022-soit-68-du-pib-379734>



Les Villes éducatrices relancent la dynamique des projets éducatifs locaux et des PEDT

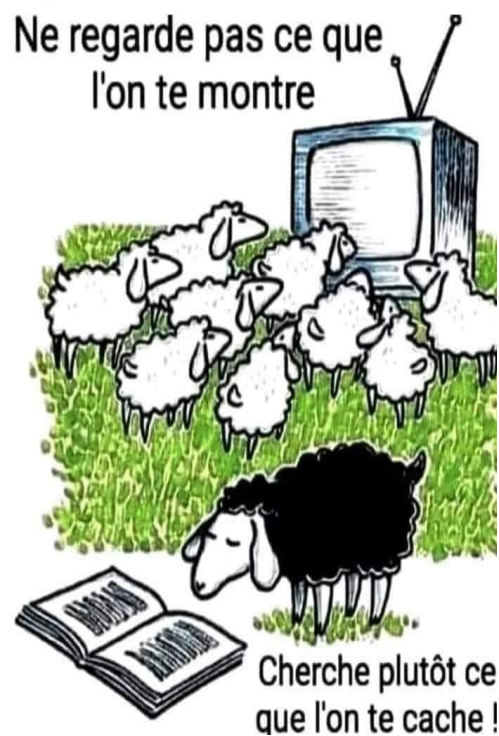
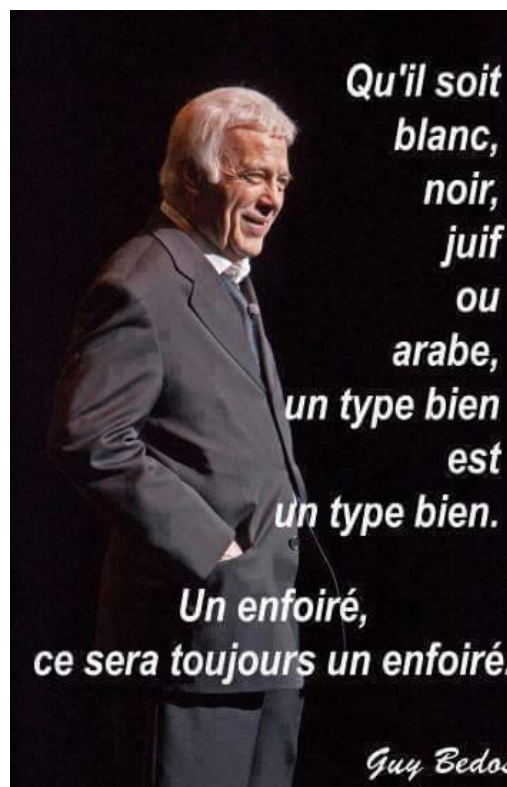
"Nous avons besoin de stabilité alors que les familles sont de plus en plus fragilisées. Nous avons tous besoin de pouvoir travailler sereinement à l'éducation de nos enfants." Emilie Kuchel, adjointe au maire de Brest en charge des politiques éducatives et présidente du RFVE ouvrait le 18 octobre les "Journées du Réseau français des Villes éducatrices", dans un contexte marqué par l'assassinat de Dominique Bernard après celui de Samuel Paty : "Par ces actes barbares, c'est le pilier fondateur de notre société qui est attaqué, le savoir, la transmission et l'émancipation pour tous."

Au-delà de ces faits tragiques, "le rôle de l'enseignant se transforme". Et l'élue met en cause le pouvoir politique pour qui l'École n'est plus définie "comme un lieu d'émancipation, où on apprend à penser, à critiquer, à se socialiser, à vivre avec un autre différent de soi par sa culture, sa langue ou encore ses origines sociales", mais "devient un lieu de compétition". Elle rappelle la succession des annonces et des réformes ... et le Président qui se réinterroge désormais sur les rythmes scolaires !

Emilie Kuchel demande à voir l'éducation s'inscrire "dans le temps long", avec les moyens d' "une coordination réelle de tous les acteurs de l'enfance sur un territoire", pour que l'enfant cesse d'être comme un objet sur la chaîne de Charlot dans "Les temps modernes", passant d'un intervenant à un autre. "On a tellement sectorisé les besoins de l'enfant." Les enseignants, les animateurs de l'Éducation populaire, les personnels médico-sociaux, les éducateurs spécialisés, les directeurs d'école doivent se rencontrer et agir de concert.

La remise au goût du jour des PEL et des PEDT (projets éducatifs locaux et projets éducatifs de territoire) pourrait être l'acquis de ces trois jours de débats. Mais les ateliers mettent aussi en évidence les difficultés. "L'École s'est transformée" mais les animateurs ne sont toujours pas vraiment reconnus, faute sans doute d'un diplôme qui sanctionne leurs compétences, au-delà du BAFA. Il y a urgence à valoriser tous les métiers de l'éducation : faute de candidats, les crèches, les centres de loisirs peinent à recruter, on manque d'AESH, d'animateurs, de médecins scolaires...

"Il ne faudrait pas que l'assassinat de deux professeurs ait pour seul effet la sécurisation des bâtiments, l'École est le centre névralgique de la société, et la construction du citoyen de demain suppose que les enseignants soient accompagnés par des équipes pluridisciplinaires, donc qu'une politique publique forte vienne conforter cette nécessité pour que les gens de terrain aient le sentiment d'être moins isolés."



LAÏCITÉ
=
LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

Les coordonnateurs et coordinatrices de Réseaux d'Éducation Prioritaire, récit d'une rencontre avec l'OZP

"Il ne faut pas simplement une structure mais des personnes qui animent, qui impulsent, qui coordonnent." C'est ainsi que Marc Douaire, président de l'OZP (observatoire des zones prioritaires), présentait le rôle des coordonnateurs de réseaux d'Éducation Prioritaire, invités à échanger autour de leur métier.

Membre du conseil scientifique de l'OZP et elle-même ancienne coordinatrice, Michelle Coulon évoque une **"mission originale dans le système éducatif"** qui a besoin d'être regardée de plus près, d'autant plus que les coordonnateurs sont *"souvent seuls à incarner le réseau"*. Parfois leurs conditions *"pratiques"* de travail sont limitées (pas de bureau, de téléphone, d'ordinateur, pas de lettre de mission), ce qui tend à rendre *"floue"* la fonction.

Pour rappel, les missions du coordonnateur REP/REP+ (telles que définies par l'Académie de Paris), sont d'assurer *"l'ensemble des tâches d'animation du réseau"*, à savoir notamment de *"veiller à la continuité pédagogique et éducative entre les cycles et entre les degrés, au service du parcours des élèves"*, de *"contribuer à l'impulsion, la mise en place, le suivi et l'évaluation des actions des réseaux"*, d'œuvrer aux complémentarités entre temps scolaire et activités périscolaires. Il est en contact régulier avec les structures, associations, dispositifs intervenant sur le territoire, et *"contribue à la définition et à la mise en place des actions de formations définies dans le projet de réseau"*.

Interrogés via un questionnaire établi par l'OZP, les 49 coordonnateurs qui y ont répondu sont à 88 % issus du 1er degré. 28 % exercent depuis moins de 2 ans et tout autant depuis 2 à 5 ans, 26 % ont entre 5 à 10 ans d'ancienneté à ce poste et 16 % y sont affiliés depuis plus de 10 ans. Six coordonnateurs sur dix ont leur bureau installé au collège, quand 10 % n'en ont pas. 4/5 d'entre eux ont une lettre de mission. 80 % ont des réunions de travail avec 2 pilotes, parfois 3, mais certains ne voient qu'un seul pilote ou aucun. Leurs rencontres ont lieu très régulièrement pour un quart d'entre eux, ponctuellement pour la majorité (54 %), rarement pour 20 %. Des réunions sont organisées très

régulièrement ou régulièrement avec les directeurs d'écoles pour 90 % d'entre eux, elles sont occasionnelles pour 46 %.

Au niveau qualitatif, les réponses à l'enquête font apparaître l'importance du **lien**, avec les collègues, avec les pilotes, les partenaires, les autres écoles, et les autres coordonnateurs *"comme un besoin et comme cœur de la mission"*. Le **"projet"** est un item qui ressort également, tout comme la question du **"pédagogique"** ou du **"statut"**. En effet, les coordonnateurs se posent des questions en lien avec les missions du Pacte enseignant, de la revalorisation salariale (ils sont les seuls à ne pas en avoir bénéficié) et de leur avenir.

Sont décrites des fonctions qui tournent principalement autour des partenariats entre acteurs (dans une vision *"horizontale"* de l'action, au contraire d'injections verticales et descendantes), du référentiel de l'EP, et de l'inter-dégrés.

Des tensions sont aussi relevées entre le *"purement pédagogique"* et *"l'organisationnel"*. Le coordonnateur souhaite ne pas être vu comme un *"conseiller pédagogique"* (CPC), tandis que pour un autre, *"on nous dit qu'on n'est pas formateur mais on a de plus en plus de missions de formation"*. Parmi les témoignages, on retiendra encore *"une méconnaissance de la fonction de la part de la hiérarchie"*, la difficulté *"de toucher un enseignant du 2nd degré"*, même si malgré tout, assure ce coordonnateur, *"le cœur de mon métier c'est la réussite des élèves"*.

Le site de l'OZP : <https://www.ozp.fr/>



Les enseignants face aux inégalités de genre

“Pourquoi et comment penser l'éducation à la sexualité à l'école ?” La question se pose au regard de la nouvelle dynamique féministe mondiale apparue depuis le milieu des années 2010 qui se répercute concrètement dans les établissements scolaires au quotidien, estime Fanny Gallot, de l'Inspé de Créteil.

Pour les enseignants, explique-t-elle dans son intervention aux **Universités d'Automne organisées par le SNUIPP** (le syndicat FSU du 1er degré), les interrogations portent sur des demandes de changement de prénom, ou encore concernant l'écriture inclusive. De quoi susciter une “*panique morale conservatrice*”, matérialisée par le rétropédalage sur les ABC de l'égalité comme avec les “*parents vigilants*” qui refusent de remettre en question les stéréotypes.

Une problématique qui renvoie à celle de l'**(in)égalité filles-garçons**, déjà présente dans les familles au travers des représentations et ce avant même l'arrivée à l'école. Des représentations alimentées par les objets et les productions médiatico-culturelles, mais également renforcées par les comportements entre adultes, tels que la part des tâches domestiques (effectuées à 71 % par les mères), vont impacter les enfants grandissant avec ces images.

Dès lors, l'institution scolaire reproduit la division sexuée des tâches, en dehors même des programmes, que ce soit dans les appréciations, ou dans les interactions en classe favorisant les garçons. Le problème, selon Fanny Gallot, c'est que les stéréotypes d'une part enferment dans des catégories, des attendus, dans des rôles dans lesquels les enfants ne sont pas forcément épanouis, alors que le rôle de l'Éducation nationale “est de leur donner confiance en eux”.

De plus, ces stéréotypes “ne se valent pas”, ils produisent de la souffrance et des violences, ce qui peut conduire aux blagues et aux insultes (harcèlement, violences), qui sont “des rappels à la norme”. Si les études font entrevoir des évolutions récentes dans les classes, avec davantage d'interactions à égalité entre filles et garçons, “ce n'est pas suffisant”, affirme la chercheuse qui “voit toujours du rose et du bleu dans les écoles”.



Éducation à la sexualité

Elle reprend l'idée d'une “*pédagogie critique de la norme*”, mettant en avant la “*tolérance*” alors qu'il s'agit d'un rapport de pouvoir : “*Il ne s'agit pas d'accepter des gens, mais de construire l'égalité par le bas*”. L'ambition qu'elle porte se situe ainsi dans l'éducation à l'égalité des sexualités, impliquant une meilleure connaissance, un respect de soi et des autres, une promotion de l'égalité, de la sécurité, en s'adaptant au niveau d'âge des enfants. Les pistes pédagogiques qu'elle propose sont d'offrir des représentations variées, de travailler sur le consentement mais aussi de construire un dialogue avec les parents.

Normalement six heures de formation sur la question sont prévues à ce titre, or ce n'est pas le cas de la plupart des professeurs des écoles qui ont peu de stages académiques en la matière. Il y a donc une nécessité à se former, au sein de l'EN afin que les professeurs comprennent les tenants et les aboutissants, faute de quoi ils reproduisent les inégalités sans être pour autant malintentionnés.



Direction d'école : Le SE-UNSA demande des éclaircissements et des consignes

Dans un courrier adressé à Gabriel Attal, le SE-UNSA demande des réponses, "y compris par le biais de consignes", concernant "un certain nombre de questions en suspens" au sujet de la direction d'école, faisant suite à la parution de la loi Rilhac et du dernier décret d'application (publié le 14 août 2023).

Il faut "éviter les interprétations locales, sources de nombreux dysfonctionnement" et de "grande difficulté" pour les directeurs et leurs équipes. Les éclaircissements demandés en urgence concernent en premier lieu l'aptitude à la direction d'école avec un "rappel de la règle à l'ensemble des Dasen".

Le SE-UNSA demande de plus l'octroi de la **bonification d'ancienneté** pour les enseignants faisant fonction, au vu des articles 11, 15, 16 et 17 "qui font référence à une nomination pour un an et aux 'services accomplis dans la fonction'".

Au sujet de la **formation** des directeurs d'école, est-il prévu pour les directeurs faisant fonction la même formation initiale ou continue que celle des directeurs inscrits sur la liste d'aptitude ?

La **vacance d'emplois** de direction à l'issue du mouvement est aussi problématique : Le SE-UNSA demande au ministère de donner consigne aux IEN (inspecteurs de l'Éducation nationale) de rechercher des candidats à cette fonction à l'échelle du département "pour cesser de contraindre des enseignants adjoints non volontaires à exercer cette fonction".

Pour l'**évaluation** des directeurs en particulier, le SE-Unsa requiert enfin la publication d'une grille "afin de sécuriser les entretiens en les inscrivant dans une démarche de confiance réciproque. "

La loi Rilhac :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537507>

Le décret 2023-777 du 14 août 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047968636>



Rappel à toutes et tous les DDEN : L'enquête sur la pause méridienne et la restauration scolaire se poursuit.

Le conseil d'école, la rédaction du rapport de visite annuelle sont des instants idéaux pour rencontrer les interlocuteurs nécessaires pour obtenir des réponses pertinentes aux questions posées et ainsi pouvoir saisir ces réponses en allant sur le site de la Fédération : <http://www.dden-fed.org> et en cliquant sur le bandeau de couleur jaune.

Pour que les résultats soient exploitables et crédibles par l'Éducation nationale, les collectivités territoriales que sont les communes et les parents d'élèves, il nous faut le maximum de réponses. Nous comptons sur vous et vous remercions par avance.



Mission exigence des savoirs : Les personnels consultés en ligne pendant les vacances

“Sur quels éléments vous appuyez-vous prioritairement pour construire votre progression pédagogique ?” Voici l'une de la petite quinzaine de questions posées aux personnels de l'éducation, enseignants des 1er et 2nd degrés, IEN, chefs d'établissement, dans un mail envoyé par le ministère de l'Éducation nationale en ce début de vacances scolaires de la Toussaint.

Le Directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesc), qui signe le document, souhaite qu'ils puissent **“faire valoir leur avis de professionnels et formuler des propositions”** dans le cadre de la mission **“exigence des savoirs”** qui devra en deux mois **“identifier les principales mesures à prendre pour rehausser le niveau scolaire des élèves, de la maternelle au lycée”**, et **“proposer un plan d'action opérationnel pour les mettre en œuvre”**.

Edouard Geffray assure en effet que **“chaque avis compte”** face à une situation **“source d'inégalités et d'échec scolaire”**, qui de plus **“génère frustration et risque de découragement pour les professeurs”**. Il rappelle que le **“relèvement du niveau général des élèves”** a été érigé en **“priorité”** par le nouveau ministre de l'Éducation nationale au regard de leurs importantes difficultés scolaires, notamment en français et en mathématiques.

Est par exemple demandé :

- Avez-vous le sentiment d'être suffisamment en situation d'aider vos élèves à progresser ?
- Le socle commun constitue-t-il un cadre utile dans votre pratique professionnelle ?
- Selon vous, quel élément serait le plus de nature à renforcer l'autorité des professeurs ? Une meilleure formation initiale et continue, des punitions ou sanctions mieux appliquées à l'endroit des élèves, une évolution des relations entre l'école et les parents, un meilleur soutien et un accompagnement de votre hiérarchie ? (propositions à classer)
- Souhaitez-vous bénéficier de plus de souplesse dans la répartition des 108h ?
- Selon vous, s'il y avait une chose prioritaire pour améliorer l'accessibilité aux savoirs des élèves à besoins éducatifs particuliers, quelle serait-elle ? (Réponse libre, 750 caractères maximum)
- Faut-il d'après vous, remettre en cause, à certains niveaux charnières, le “dernier mot” laissé aux familles en matière de passage au niveau supérieur ?
- Comment percevez-vous les programmes scolaires pour l'école ? Sont-ils lisibles, explicites, exigeants, adaptés aux besoins des élèves, aux temps d'enseignement, est-ce une aide pour concevoir votre enseignement, sont-ils suffisamment priorisés et progressifs ? (Oui/Non à chaque item)

Cette enquête est déjà dénoncée par un (ou des à venir) syndicat enseignant qui la juge très orientée, comme un miroir aux “biais idéologiques” de l'institution.

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédactionnelle :

Bernard RACANIERE

À cette époque les zèbres à rayures blanches
Haïssaient les zèbres à rayures noires

